

Saint-Hyacinthe, 27 novembre 2018

Madame Karina St-Germain
Directrice des Services éducatifs aux jeunes et
responsable de l'organisation scolaire
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
2255, avenue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7

OBJET : Avis du comité de parents concernant le calendrier scolaire 2019-2020

Madame,

Nous vous remercions, cette année encore, de consulter le comité de parents sur le calendrier scolaire. En effet, une des fonctions du comité est de donner son avis à la Commission scolaire sur tout sujet qui lui semble important.

Après la rencontre ordinaire du mercredi 7 novembre 2018, nous souhaitons vous faire part de nos recommandations pour l'élaboration du calendrier concernant l'année scolaire 2019-2020.

- Nous sommes satisfaits de la répartition équitable des congés les lundis et vendredis, tel que demandé lors des précédents avis.
- Nous sommes satisfaits des dates proposées pour la semaine de relâche, soit du 2 au 6 mars 2020.
- Nous sommes satisfaits de la journée pédagogique du 1^{er} novembre, soit le lendemain de l'Halloween, tel que demandé lors des précédents avis.

Le comité de parents souhaite vous faire part des recommandations suivantes :

- Nous souhaitons une inversion entre la journée de force majeure du 1^{er} mai 2020 et la journée pédagogique commune du 9 avril 2020. Nous souhaitons éviter que les élèves aient un mois d'école consécutif.
- Nous proposons de déplacer les journées pédagogiques communes du 28 et 29 août 2019 au 22 et 23 juin 2020. Cela éviterait qu'il y ait qu'une seule journée d'école dans la première semaine. Nous ne sommes pas convaincus que c'est l'idéal pour les entrées progressives.
- Suivant l'expérience des dernières années, nous recommandons que les journées de force majeure (concernant les mauvaises conditions météorologiques) soient prises sans hésitation pour la sécurité et la prévention (incluant tempête importante prévue en journée ou verglas).

Nous constatons et nous sommes conscients qu'à la suite de la lecture des documents soumis aux fins de consultation, que les contraintes diverses (conventions collectives, LIP, etc.) entourant la préparation du calendrier scolaire laissent peu de place aux modifications. Dans ces circonstances, nous vous remercions de considérer les recommandations du comité de parents.

En souhaitant le tout à votre convenance, recevez, Madame, nos salutations distinguées.

Au nom du comité de parents,

Emmanuelle Bagg, présidente 2018-2019